

8<sup>ÈME</sup> SALON DU LIVRE  
DEVILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS

L'association La Vague des Livres organise un Salon du Livre à Villefranche  
***les 13 et 14 mars 2010,***

***à la salle de l'Atelier, 150 rue des Jardiniers, à Villefranche-sur-Saône***

Ce Salon, dont l'inscription est gratuite, propose six Espaces aux genres littéraires différents :

***Espace Jeunesse - Espace Histoire - Espace Terroir - Espace Poésie -  
Espace Gourmand - Espace Policier, Aventure et Fiction -***

Comme chaque année, l'Association propose aux Auteurs un repas gratuit le samedi midi et le dimanche midi. Avec possibilité d'inviter conjoint ou amis pour 15 euros, à régler à l'inscription. D'autre part, l'Association offre également un cocktail dînatoire le samedi soir.

Une participation aux frais de transport sera étudiée pour les auteurs demeurant à plus de 50 km (forfait non encore défini).

A l'occasion de cette manifestation littéraire, l'Association organise ***un Prix Littéraire*** ouvert aux Auteurs présents sur le Salon : ceux qui voudront participer avec l'un de leurs ouvrages, devront l'envoyer à l'association, ***impérativement***, avant le 15 novembre 2009.

• **Règlement pour les auteurs dont les ouvrages sont vendus en librairie**

L'auteur indiquera sur sa fiche le nom de ses ouvrages, ainsi que le nom de l'éditeur et l'année de parution : ouvrages que les libraires commanderont eux-mêmes.

Les librairies de Villefranche sont :

- \* **Librairie Myrtille**, Dominique Maillard  
589 rue Nationale - 69400 Villefranche sur Saône  
Tél : 04.74.62.39.37      Mail : [myrtille.boutique@wanadoo.fr](mailto:myrtille.boutique@wanadoo.fr)
- \* **Librairie Develay**, Florence Dugelay  
1012 rue Nationale - 69400 Villefranche sur Saône  
Tél : 04.74.65.01.49      Mail : [florence.develay@develay.net](mailto:florence.develay@develay.net)

• **Règlement pour les auteurs édités ou non,  
dont les ouvrages ne sont pas vendus en librairie**

L'auteur qui viendra, sans libraire le représentant, mais avec ses ouvrages à vendre sur place, aura son propre stand.

Il pourra venir soit le samedi, soit le dimanche, soit à titre exceptionnel, les deux jours.

\*\*\*\*\*

Pendant les deux jours du Salon, la manifestation est ouverte au public  
de 10 heures à 12 heures, et de 14 heures à 19 heures.

Nom : .....

Signature :

Bon pour accord le .....